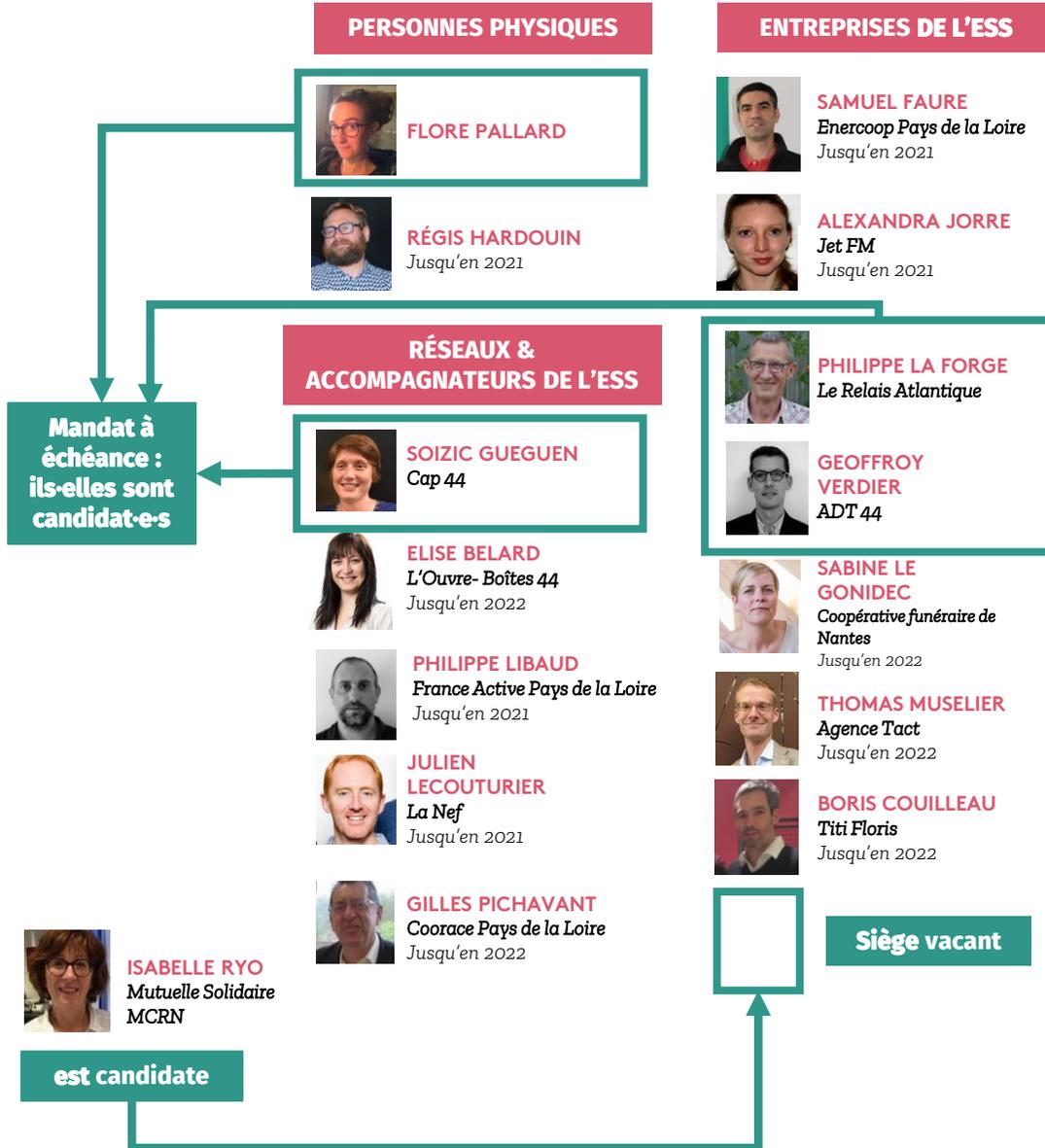




État des mandats et candidatures du Conseil d'administration

Élection à l'Assemblée générale du 17 septembre 2020



Les statuts des Ecossoles permettent aux adhérent.e.s d'élire les administrateur.rice.s des 3 premiers collèges : Personnes physiques, Réseaux et accompagnateurs de l'ESS et Entreprises de l'ESS. Les 3 collèges suivants sont désignés par leur organisation.

